

République Française  
Département de l'Aube  
Arrondissement de Troyes  
Commune de Bucey-en-Othe

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bucey-en-Othe**  
**SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 27 septembre 2021                      Date d'affichage : 11 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal DESROUSSEAUX, maire.

**Présents** : CLAEREBOUOT Rolande, COCHET Gérard, CONVERT Delphine, DESCHAMPS Marie-Thérèse, DESROUSSEAUX Marie-Christine, DESROUSSEAUX Pascal, DUCOVAT Delphine, MANIERE Isabelle, PROVENCE Gérard, VALTON Laura, VICQUERY Aurélio

**Secrétaire** : Madame DUCOVAT Delphine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité. La séance est ouverte.

2021/18 - Projet de salle multi-activités : Convention auprès du département "mission de conseil en conduite d'opérations"

**Considérant** que suite à la Loi NOTRé, le Département de l'Aube s'appuyant sur sa compétence en matière de solidarité territoriale, a engagé une réflexion sur son rôle aux côtés des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, en vue de la création d'une mission de Conseil en phase pré-opérationnelle des projets de construction, de réhabilitation et d'aménagement desdites collectivités locales ;

**Considérant** que le conseil municipal mène une réflexion sur un projet de salle multi-activités et que dans ce cadre, l'accompagnement de cette ingénierie territoriale serait un soutien pour mener à bien cette réflexion ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la signature d'une convention de Mission Conseil en Conduite d'Opérations avec le Département de l'Aube relative à la faisabilité du projet de création de salle multi-activités sur la commune et de son environnement (terrain de pétanque, jeux pour enfants, parcours santé).
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette convention

2021/19 - Demande de DETR pour l'installation d'un défibrillateur au stade

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, il convient d'installer ce dispositif au stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de ETR auprès des services de la Préfecture.

**Exposé des motifs :** Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

**CONSIDÉRANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de déflagration du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois dans le futur Contrat Etat-ONF,

**CONSIDÉRANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière bois-foret comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF,
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises ;
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT**

### **Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration**

Par délibération du 14 décembre 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale. Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance. Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

#### **DELIBERATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

#### **SPL Xdemat : informations sur l'application Maelis**

Le maire informe qu'une application gratuite est à disposition des administrés : Maelis.

Il s'agit d'une application sur laquelle on peut retrouver les informations communales, les bulletins, les comptes-rendus, l'ordre du jour du prochain conseil municipal, faire un signalement (dépôt d'ordure, souci d'éclairage...), faire des demandes en ligne (demande d'acte, inscription sur les listes électorales), accéder à l'annuaire des associations ou d'autres entités administratives.

Un flyer sera déposé prochainement dans les boîtes aux lettres des habitants.

SIGRS : Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 19 juillet 2021 : Réflexion sur la non conformité de la procédure

Un courrier recommandé sera envoyé au SIGRS pour mettre en évidence les irrégularités constatées dans les procédures : décisions financières prises sans passer par l'avis du comité syndical, points rajoutés à l'ordre du jour de manière irrégulière.

La vice-Présidente en charge des finances au syndicat scolaire, conseillère au sein du conseil municipal de Bucey-en-Othe, rédigera ce courrier et le soumettra à l'avis des membres du conseil municipal.

SIGRS : Point sur la renégociation de l'emprunt

L'emprunt initial du SIGRS, d'un montant de 1.6M€ avait été contracté pour une durée de 20 ans, avec une progressivité de 5% par an.

Il était réparti de la manière suivante : 1.2M€ à taux fixe de 2.95% et 400 000 € à taux variable.

Compte-tenu de l'inflation constante des remboursements, il a été proposé de renégocier la dette en aménageant un nouvel emprunt se substituant aux deux précédents, d'un montant de 1 428 722 € sur une durée de 25 ans au taux fixe de 1.20% à remboursement constant.

Cette mesure devrait nous permettre de dégager, sur la base du remboursement 2021, une capacité d'auto-financement de l'ordre de 29 400 €, et diminuer la participation financière des communes en conséquence.

Cette décision sera soumise au prochain conseil syndical du SIGRS.

Panneau d'affichage libre : information

Le maire fait lecture du courrier émanant de M. Le Préfet, nous précisant que l'installation de panneau d'affichage libre est obligatoire.

Deux emplacements stratégiques sont retenus : 1 panneau à l'angle de la rue Neuve et de la Croix Saint Abdon et 1 panneau à l'angle de la rue du stade et des rues JT Bonnemain et du Grand Chaast.

Cette décision sera soumise à l'approbation des associations pour rationaliser leur utilisation.

Commission fête et cérémonie : point sur les actions en cours et à venir

Cette année, la cérémonie du 11 novembre se déroulera de manière traditionnelle, en respectant les gestes barrières.

Comme chaque année, les colis des aînés seront distribués.

La commission fêtes et cérémonies va organiser la décoration du village pour Noël.

Les habitants vont être sollicités pour ressortir leur ours.

Un gabarit sera à disposition pour les personnes qui souhaiteraient en fabriquer de nouveau.

Point sur la réunion avec les associations

Les associations ont toutes fait part des difficultés rencontrées pendant la longue période de crise de la COVID 19.

Toutes souhaitent renouer très vite avec les habitants en proposant les traditionnelles manifestations et en proposant également des sorties à thème.

Chaque association a remis un calendrier prévisionnel de ses manifestations.

Un compte-rendu de cette réunion sera fait très prochainement.

**SDDEA : Information sur la réunion de lancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable du secteur Othe**

Une étude est lancée par le SDDEA et devrait être rendue pour fin 2023.  
Le coût de cette étude est d'environ 13 centimes par m3 facturé. L'objectif est de rentrer à 100% dans les critères définis par l'ARS en ce qui concerne la qualité de l'eau, sans dérogation possible, hormis celles nécessaires pour remédier au problème de façon définitive.  
L'ensemble du secteur Othe est très impacté en qualité et notamment en ce qui concerne l'atrazine.

**SDDEA : Projet de communication aux habitants**

Le courrier de communication aux habitants devrait nous être fourni par le SDDEA sous huitaine.

**SDDEA : Sécurité incendie - Avancement du dossier**

Le SDDEA rendra ses conclusions définitives le 13/10/21 concernant le dossier sécurité incendie.  
Suite au dernier contrôle des bornes, vérifiées avec un appareil étalonné, on devrait se diriger vers l'installation d'une poche à eau, pour renforcer la sécurité dans la partie haute du village, à proximité de l'église.

**2021/22 - Eglise : informations sur les projets de travaux de l'église**

Le maire rappelle que la première tranche de travaux représente un coût de 132 500€ TTC. Le montant global de la rénovation s'établit pour un montant de 1 215 000€ TTC.  
Il a été proposé au conseil municipal, de déposer le dossier d'inscription à la fondation pour la sauvegarde du patrimoine et de soumettre les travaux à l'approbation de la mission Bern. Le principe de la Fondation du patrimoine est d'abonder les dons collectés pour les travaux : à partir de 5% du montant des travaux collectés en don, la fondation participe à cette même hauteur.  
Si nous sommes retenus par la Fondation Bern, la subvention sera comprise entre 50 000€ et 130 000€

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE l'aide de la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une opération de souscription,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif visant à lancer la campagne de mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine.

**Voirie : Information sur aide complémentaire**

Le maire informe les conseillers de l'évolution des subventions potentielles concernant les travaux de voirie, soit 40 % de DETR, 25 % (avec restriction) du Département et de 20 % avec un maximum de 20 000 € de TCM. En conséquence il serait souhaitable d'étudier la faisabilité d'une tranche de travaux relatif au réaménagement de la rue Saint Abdon. Le coût total de l'opération est de 170 000 €. Le dossier de demande de DETR doit être déposé au plus tard le 15 novembre 2021.

**Rénovation énergétique des bâtiments : point sur le dossier en cours**

Monsieur le Maire signale que la DETR passe de 20% à 30%.  
Gérard PROVENCE travaille activement sur ce dossier, pour présenter un bilan complet au prochain conseil.

Salle multi-activités : réponse au questionnaire destiné aux associations et membres du conseil municipal
---

Le but de ce questionnaire, adressé aux associations, est de cibler l'utilisation de la salle de manière à pouvoir établir un cahier des charges en correspondance.

La salle servira aux associations et aux habitants du village et elle sera de nature à développer de nouvelles activités.

Cette salle est attendue par tous afin de proposer un large panel d'activités aux habitants, tant sur le plan festif que culturel.

Ces dimensions définies doivent être ambitieuses, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h50.

**Fait à BUCEY EN OTHE, les jours, mois et an susdits**

Le maire,

Pascal DESROUSSEAUX